

DATES DES INSCRIPTIONS :

- *Guilherand-Granges : du lundi 17 juin au vendredi 21 juin.
- *Soyons : du lundi 24 juin au vendredi 28 juin.
- *Extérieurs : en Septembre, selon places disponibles.

FICHE D'INSCRIPTION
Accueil de Loisirs
MERCREDIS
Année scolaire 2019-2020

Nom et Prénom du Responsable :	
Adresse :	
Téléphone :	Mail :

Je souhaite inscrire mon enfant :

- En journée avec le repas** (1)
- Le matin** (1)
- L'après-midi** (1)

(1) Cochez la case correspondante à votre choix

Nom de l'enfant	Prénom de l'enfant	Date de naissance

En signant ce document, j'accepte les conditions du règlement intérieur des mercredis.

Signature des Parents

PIECES A FOURNIR :

- Dernier avis d'imposition ou relevé de situation CAF
- Fiche d'inscription (disponible au secrétariat ou sur le site www.la-beaulieu.com)
- Fiches de renseignement et fiches sanitaires (à compléter au secrétariat)
- Copie des vaccins du carnet de santé

**ACCUEIL DE LOISIRS
 MERCREDIS
 2019-2020**

Le COSEP informe les parents qui souhaitent inscrire leur enfant sur l'accueil de loisirs que celui-ci sera ouvert tous les mercredis de l'année scolaire 2019/2020, du mercredi 4 septembre 2019 au mercredi 1^{er} juillet 2020.

Trois formules d'accueil sont proposées :

1. En journée avec le repas, accueil entre 7h30 et 9h et départ entre 17h et 18h.
2. En matinée, accueil entre 7h30 et 9h et départ avant 12h.
3. En après-midi, accueil à partir de 13h30 et départ entre 17h et 18h.

ATTENTION :

Les inscriptions se font à l'année scolaire et pour au moins la moitié des mercredis de chaque mois.
 La formule choisie reste la même pour toute l'année, donc pas de possibilité d'alternance de l'accueil sauf si les propositions d'activités nous y obligent.

Votre enfant est inscrit automatiquement tous les mercredis de l'année scolaire.
 Vous pouvez le désinscrire la moitié des mercredis si vous nous prévenez au plus tard le dernier mercredi du mois pour le mois suivant.

TOUTE RÉSERVATION SERA FACTURÉE

Sauf en cas de présentation d'un certificat médical ou tout autre document attestant d'un cas de force majeure.
 Les factures vous sont délivrées le dernier mercredi de chaque mois.

PARTICIPATION DES FAMILLES :

La tarification est fonction du quotient familial établi par la CAF de l'Ardèche.

TARIFS ALSH 2019

MERCREDIS					
GRANGEAIS			EXTERIEURS		
Tranches QF	½ journée	Journée + repas	Tranches QF	½ journée	Journée + repas
0 à 475	3.00 €	6.00 €	0 à 720	4.20 €	12.60 €
476 à 720		9.00 €			
721 à 2000	7.20 € à 9 €	17.30 € à 20.00 €	721 à 2000	9.30 € à 10.20 €	21.60 € à 23.60 €
2001 et +	13.00 €	22.00 €	2001 et +	14.00 €	25.00 €

Des aides de Comité d'entreprise peuvent aussi être déduites de votre facture.